

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Juin 2020

Délibération N° 2020-26

L'an deux mille vingt et le 23 Juin à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Jean-Noël SATGER (a donné procuration à FLAMBARD Marie-Pierre), Alain LAHELLEC (a donné procuration à HOULES Christine)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 (dont 2 procurations)
Date de la Convocation :	18/06/2020

Objet: Vote des Taux d'Imposition 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020,
Considérant le produit fiscal attendu soit 264 000 €,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de maintenir les taux d'imposition appliqués sur l'exercice 2019, les taux 2019 seront donc reconduits à l'identique sur 2020, à savoir:

Taxe d'Habitation	11,82 %
Taxe Foncière (bâtie)	15,75%
Taxe Foncière (non bâtie)	95,99%

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Décide de maintenir, pour 2020, les taux d'imposition suivants :

- **11,82 % pour la taxe d'habitation**
- **15,75 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **95,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Le produit fiscal attendu pour 2020 est estimé à 264 000 €.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Juin 2020

Délibération N° 2020-27

L'an deux mille vingt et le 23 juin à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Jean-Noël SATGER (a donné procuration à FLAMBARD Marie-Pierre),
Alain LAHELLEC (a donné procuration à HOULES Christine)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont 2 procurations
Date de la Convocation :	18/06/2020

Objet:Versement des IHTS à l'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe pour les Elections Municipales du 15 mars 2020.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que :

Conformément au Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application du premier alinéa de l'article de la Loi du 26 janvier 1984 modifié;

Conformément au Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires;

Mme. HUGUES Marjorie, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, ayant effectué des travaux supplémentaires à l'occasion des élections municipales du dimanche 15 mars 2020 remplit les conditions nécessaires pour recevoir l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Madame Le Maire propose au conseil le calcul suivant selon le barème des traitements de la fonction publique territoriale:

5 heures à 24,46 € = 122,30 € Brut (Cent Vingt Deux Euros 30 Cts).

Le Maire invite le Conseil à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE POUZOLS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Décide d'octroyer à l'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, Mme HUGUES Marjorie, une indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) égale à :

5 heures à 24,46 € soit 122,30 € Brut (Cent Vingt Deux Euros 30 Cts).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Juin 2020

Délibération N° 2020-28

L'an deux mille vingt et le 23 juin à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Jean-Noël SATGER (a donné procuration à FLAMBARD Marie-Pierre),
Alain LAHELLEC (a donné procuration à HOULES Christine)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 (dont 2 procurations)
Date de la Convocation :	18/06/2020

Objet: Accueil de Loisirs Périscolaire de POUZOLS - TARIFS 2020-2021

Madame le Maire propose pour la rentrée scolaire prochaine :

- DE MAINTENIR pour 2020-2021 et pour tous les accueils (du matin, du midi, de l'après-midi et du soir), la tarification modulée en fonction des quotients familiaux des familles appliquée en 2019-2020 à savoir :

Désignation accueil	Horaires	QF < 600€	601€ < QF < 1500€	QF > 1501€
Accueil du Matin	7h30-8h30	0,65 €	0,75 €	0,85 €
Accueil du Midi	12h-13h45	4,55 €	4,65 €	4,75 €
Accueil de l'Après-Midi	16h15-17h	0,55 €	0,65 €	0,75 €
Accueil du Soir	17h-18h30	1,25 €	1,35 €	1,45 €
	17h-17h30	0,35 €	0,45 €	0,55 €

Lesdits tarifs seront évalués en continu et révisables à tout moment par délibération du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De MAINTENIR les tarifs appliqués sur l'année scolaire 2019-2020 sur 2020-2021 et approuve la grille tarifaire présentée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Véronique NEIL